

Association nationale suisse pour le suffrage féminin

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **12 (1924)**

Heft 190

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-258220>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Tout en nous réjouissant de voir que ce projet des assurances sociales est arrivé à des propositions tangibles, nous regrettons que les femmes sans gain personnel en soient exclues. A côté des veuves assurées par leur mari défunt et des femmes assurées pour leur propre compte parce qu'elles gagnent leur vie au dehors, il restera bien des femmes âgées qui ne toucheront rien, même si elles ont employé leur vie à collaborer aux travaux de leur famille. Puis il y aura les mères de familles, usées par le travail aussi bien que les femmes qui ont exercé une profession rétribuée, et qui devront partager avec leur mari cette maigre rente de 400 francs quand tous deux auront dépassé 65 ans. Il ne s'est trouvé personne pour mettre en discussion ce point fâcheux du projet, Mais on nous affirme — et trop souvent nous le croyons — que les intérêts des femmes sont entièrement sauvegardés par la représentation masculine!

La Société d'Utilité publique des Femmes suisses, siégeant à Bâle en assemblée générale, a télégraphié à l'Assemblée fédérale une résolution qui exprime la satisfaction de cette grande association de femmes d'apprendre que le projet des assurances sociales sera prochainement soumis à la discussion des Chambres.

M. Bopp demande que l'on autorise l'entrée en Suisse des ouvriers allemands pour les travaux agricoles, de même que l'on autorise celle des domestiques étrangères là où il en manque. La motion est adoptée par 53 voix contre 30. Nous sommes étonnées que M. Schulthess n'ait pas conseillé de s'adresser aux chômeurs de l'industrie horlogère — comme il offrait jadis des chômeuses en guise de cuisinières!

Après de longues délibérations, les Chambres décident de continuer à verser des primes pour encourager la culture des céréales en Suisse; on peut ainsi parer à l'émigration et rendre la Suisse plus indépendante de l'étranger. « C'est là une partie de notre défense nationale », a déclaré M. Minger, grand agriculteur bernois. Le taux des primes a été fixé à 5 fr. les 100 kg. pour tous les blés servant à la consommation du producteur (jusqu'à 8 francs dans les contrées montagneuses) et la Confédération garantira aux paysans qui fourniront du blé pour la vente un prix de 8 francs plus élevé que celui des céréales étrangères.

Le Département des Finances a pu réaliser des économies considérables. Sur 299 millions de dépenses ordinaires, le solde passif n'est plus que de 45,5 millions, contre 127 millions en 1921. Notre dette publique s'élève aujourd'hui à 1511 millions. M. Musy déclare que les dépenses et subventions extraordinaires devront cesser à l'avenir, que le budget devra arriver à s'équilibrer sans laisser de déficit, et que la dette d'un milliard et demi devra être couverte, tant par l'impôt de guerre que par un plan d'amortissement lorsque le budget sera équilibré. En fait d'économie, on propose de réduire les rentes des fonctionnaires retraités, ce qui suscite une vive discussion.

M. Haab a rapporté longuement dans les deux Chambres sur le terrible accident de Bellinzzone. Il a démontré que ni l'organisation du service, ni l'installation technique de la voie ne peuvent en être rendues responsables. Les comptes des C. F. F. bouclent avec un solde actif de 107,4 millions, symptôme réjouissant d'une reprise de trafic. De même les postes et télégraphes signalent de petits bénéfices.

Le Conseil des Etats a passé en revue un projet de loi sur les douanes, qui fixe les principes généraux de perception des taxes. Les résultats ne seront définitifs que si le Conseil National les approuve.

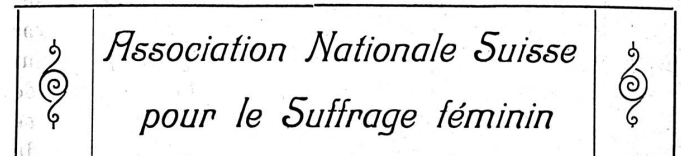
L'adhésion à la Convention de l'opium et la loi fédérale sur les stupéfiants qui en assure l'exécution, ont été ratifiées sans

opposition au Conseil des Etats. Mais M. Huber (Thurgovie) avait sur le cœur un poids si lourd qu'il a été obligé d'en faire part à ses collègues: « Lors d'une assemblée de la S. d. N. à Genève, une dame anglaise a fait de graves reproches à la Suisse pour sa conduite dans la question de l'opium. Le rapporteur de la Commission (M. Moriaud, Genève), a semblé dire que la Suisse aurait mérité ces reproches. On peut admirer sa galanterie, mais il est nécessaire de dire que d'autres ont trouvé cet incident agaçant, inutile et humiliant. Un Etat qui tolère la production de l'opium brut aurait tout intérêt à s'imposer quelques réserves. L'orateur ne connaît pas cette dame anglaise; elle est sans doute présidente d'une société pour le relèvement de la moralité, de celles qui si souvent nuisent à leur cause par un excès de zèle. Dans ce cas particulier, son intervention a nui à la cause de la S. d. N. en Suisse. Le Conseil fédéral a tout fait en cette question depuis 1922 et il n'a pas mérité de se faire tancer en public. »

M. Motta, lui, ne voudrait pas qu'on prît trop au sérieux les paroles de la dame anglaise. Il est peu probable que son gouvernement lui ait donné mission de parler, car ce n'est pas ainsi que les gouvernements se parlent...

Cette discussion est typique pour montrer combien certains de nos députés sont incapables de saisir la possibilité d'une collaboration féminine sérieuse. Mais malgré leur dédain, on les sent blessés, vexés, nous dirons même dépités. Pourquoi? Parce que c'est une femme qui s'est permis de mettre l'allumette au feu de l'activité du Conseil fédéral. Parce qu'une femme a suscité une opinion publique assez forte pour briser la résistance de l'industrie intéressée. Car personne n'est assez naïf pour croire que la Convention de l'opium serait ratifiée aujourd'hui par les deux Chambres sans le discours de Dame Lyttelton à Genève.

A. LEUCH-REINECK.



Communications du Comité Central.

On nous informe de Davos qu'un grand désappointement des suffragistes qui ont joyeusement offert l'hospitalité pour l'Assemblée générale à des déléguées, très peu de demandes sont encore parvenues à M^{lle} Beeli, Haus Belfort, Davos-Platz, qui se charge de les centraliser. C'est là un avis dont les retardataires se hâteront sans doute de profiter.

Nouvelles des Sections.

GENÈVE. — Sans doute est-ce la faute du temps orageux et la concurrence d'autres réunions si l'assemblée générale du 19 juin n'avait pas attiré plus de monde au Parc des Eaux-Vives, car en général les séances en plein air sont très goûtées des membres de notre Association, et le programme de celle-ci n'a pas déçu tous ceux qui s'y sont rendus. M^{lle} Gourd a d'abord présenté un substantiel rapport sur l'activité du Comité, qui s'est portée dans deux directions spécialement cette année: éducation civique, politique et sociale des femmes, qu'ont accomplie les thés suffragistes, toujours très intéressants, très courus et particulièrement bien réussis cette année;

Appel au public charitable

La misère est grande

Faites de l'inutile de l'utile, car un bienfait n'est jamais perdu!!!
Le véritable chemin de la bienfaisance, la voie la meilleure et la plus sûre est de donner directement à la Maison du Vieux de Lausanne.

Ames charitables, cœurs compatissants, lors des démenagements, revues de maisons, de garde-robes, de magasins, etc., pensez aux nombreuses petites bourses de

LA MAISON DU VIEUX

(Œuvre de bienfaisance, fondée en 1907) — LAUSANNE — Téléph 91.06
44, rue Martheray, 44 Chèques postaux II, 1353

pour tous vêtements, sous-vêtements, chaussures, lingerie, literie, meubles et objets divers encore utilisables dont elle a toujours un grand et urgent besoin. On va chercher sans frais à domicile. Un coup de téléphone au N° 91.06, ou simple carte suffit. En dehors de Lausanne, prière d'expédier par poste ou chemin de fer contre remboursement du port, si désiré. Discretion absolue garantie. D'avance un cordial merci. Le gérant. Fermé le samedi après-midi. **Pensez avant tout aux pauvres du pays !!**